



# Architecte technique H/F

Levallois-Perret (92)

La DGSI est un service de renseignement français relevant du Ministère de l'Intérieur. Travailler à la DGSI, c'est être au cœur des enjeux du XXIème siècle et participer à la protection des français en mettant ses compétences au service de l'Etat, à travers des missions telles que :

Contre-terrorisme et extrémismes violents

Contre-espionnage

Protection économique et contre-prolifération

Cyberdéfense

## LES MISSIONS

En tant qu'Architecte Technique vous définissez et faites évoluer l'architecture technique de tout ou partie du système d'information en cohérence avec la stratégie technique et conformément aux attentes fixées par le sous-directeur et son adjoint.

Vous êtes placé(e) sous l'autorité du chef de section, vous exercez les missions suivantes :

- Garantir la cohérence du système d'information ;
- Élaborer des architectures techniques du système d'information en lien avec les besoins projets et les équipes techniques et SSI ;
- Définir et diffuser le référentiel du système information sur les plans des outils, des standards ;
- Assurer et organiser les choix de veille technologique afin d'analyser et déterminer les innovations utiles et pertinentes ;
- Conseiller et promouvoir les bonnes pratiques.

## PROFIL RECHERCHÉ

Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur spécialisé dans l'informatique, vous possédez une solide expérience dans le domaine de l'architecture technique.

Vous présentez les compétences suivantes :

- Fortes appétences pour les projets numériques, la rationalisation, l'optimisation des processus, et l'organisation ;
- Compétences et aptitudes pour la conduite du changement et le travail en équipe ;
- Capacité de rédaction.

## CONTACTS

✉ [recrutement-dgsi@interieur.gouv.fr](mailto:recrutement-dgsi@interieur.gouv.fr)

 DGSI – Direction Générale de la Sécurité Intérieure

@ [www.dgsi.interieur.gouv.fr](http://www.dgsi.interieur.gouv.fr)

### Nationalité française requise

- Poste catégorie A
- Habilitation « Très Secret »
- CDD jusqu'à 3 ans, renouvelable et évoluant vers un CDI
- 54 jours de repos (25 jours de congés annuels + 29 ARTT au régime de 40h30 hebdomadaires)
- Restauration sur place / Actions sociales